

lle-de-France



La concertation pour le SRCE

Atelier thématique n°7

Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique dans les milieux aquatiques et les corridors humides



11 juin 2012









Qui?

Les intervenants et les participants de l'atelier



D'ILE-DE-FRANCE



Les co-pilotes





Les prestataires







PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE



Et vous?

Liste des participants distribuées à l'entrée : représentants techniques de l'ensemble des structures concernées par la mise en place de la TVB en lle-de-France sur la thématique de l'atelier









PREFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE







Pourquoi?

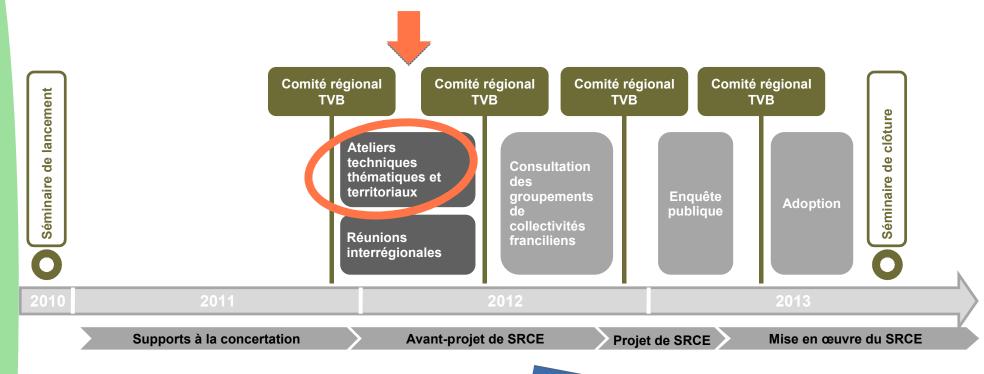
Les objectifs de l'atelier



PREFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE



Le SRCE : son calendrier



Une présentation de la démarche dans la Lettre démarche dans la Lettre n°1 du SRCE IDF qui vous a été remise à l'entrée a été remise à l'entrée





Pour mémoire : les ateliers thématiques

Objectif : construire collectivement le plan d'actions du SRCE

2 réunions pour chaque atelier :

	Objectif	Animation
1 ^{ère} réunion	recueillir vos besoins et vos attentes	brainstorming autour de familles de mesures
2 ^{ème} réunion	tester les propositions de la maîtrise d'ouvrage	débat sur une trame de plan d'actions





La réunion n°1 : quelle valorisation ?

Un compte-rendu pour chaque atelier, accessible en ligne sur l'extranet :

http://extranet.srce-idf.fr

Login: accesgeneral

Mot de passe : srceidf



Vos idées: la matière première des propositions qui vous seront présentées dans la suite de l'atelier, enrichies par les apports de la maîtrise d'ouvrage et du Comité de projet de la démarche (Etat, Région, PNR, IAU, Natureparif) et du bureau d'études Ecosphère









Comment?

Le déroulé de l'atelier



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE



Ordre du jour



14h	Accueil des participants
14h15	Que va-t-on trouver concrètement dans le document « SRCE » ?
14h30	A quoi vont ressembler les cartes de la TVB ?
15h	Que pensez-vous du contenu du plan d'actions proposé pour préserver la TVB en lle-de-France ?
17h30	Fin de la réunion

Le programme est accessible dans le dossier remis à l'entrée











Que va-t-on trouver concrètement dans le document « SRCE » ?



D'ILE-DE-FRANCE



Le contenu du SRCE

Cadrage sur le SRCE (objectifs, articulation avec les autres politiques, démarche d'élaboration...)

Cadrage sur la biodiversité (intérêts, principales menaces, spécificités franciliennes...)

Les composantes de la TVB en lle-de-France : sources et méthode d'élaboration, description et carte de chaque sous-trame, des réservoirs, des points de fragilité et des objectifs, points sur les unités éco-paysagères

Diagnostic et enjeux franciliens

Plan d'actions









A quoi vont ressembler les cartes de la TVB ?



PREFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE



Les composantes de la TVB francilienne Quelle représentation cartographique ?

Un atlas cartographique comportant a minima :

Des extraits de documents de travail présentés aujourd'hui



- → Une carte des réservoirs de biodiversité
- → Une carte de chaque **sous-trame** : herbacée, forestière, grandes cultures, bleue
- → Une carte de synthèse des composantes (cumul des 4 sous-trames, des réservoirs et des obstacles)

- → Une carte des objectifs de préservation et de restauration
 → Une carte des secteurs prioritaires d'intervention

⇒Ex. une carte des points de fragilité liés aux infrastructures

Les composantes de la TVB francilienne Quelle représentation cartographique ?

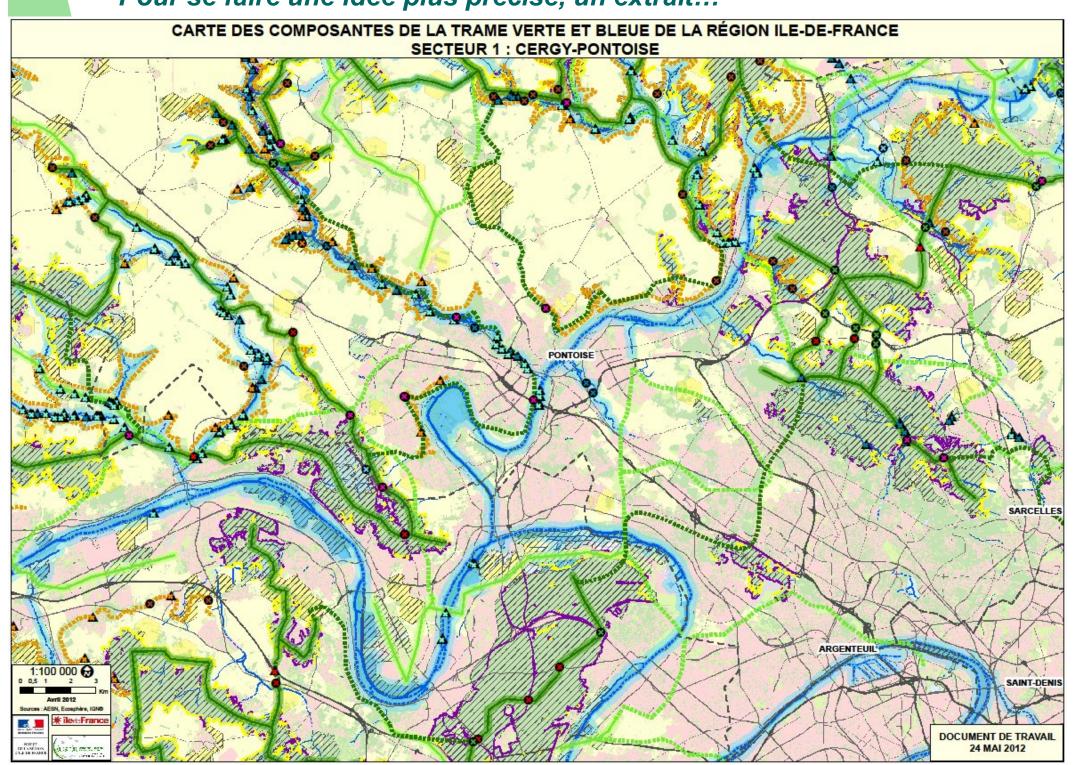
Echelle des cartes du SRCE : 1/100 000ème

Elles ont vocation à :

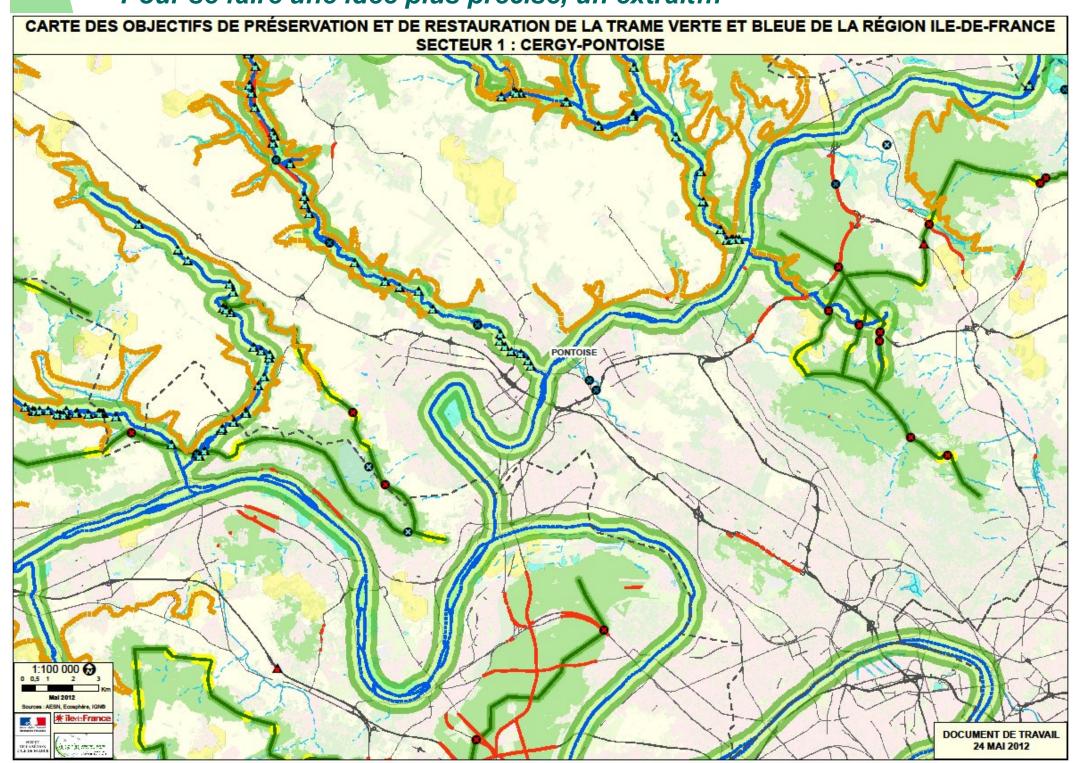
- *>être utilisées à l'échelle régionale* (document type SDRIF)
- ▶être déclinées à l'échelle locale par les collectivités et l'ensemble des porteurs de projet, en utilisant les données et en respectant les principes méthodologiques exposés dans le SRCE (par exemple dans le cadre de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme ou à l'occasion d'un aménagement)







CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE Limites départementales Réservoirs de biodiversité Obstacles de la sous-trame bleue Réservoirs Obstacles à l'écoulement Occupation du sol Continuités de la sous-trame bleue Boisements Obstacles non qualifiés Grands cours d'eau et canaux à fonctionalité étendue Obstacles des corridors boisés Formations herbacées Grands cours d'eau et canaux à fonctionalité réduite Infrastructures difficilement franchissables Cultures Petits cours d'eau permanents à fonctionalité étendue Clôtures difficilement franchissables Mares et mouillères Petits cours d'eau permanents à fonctionalité réduite Obstacles des corridors calcaires Plans d'eau Coupures urbaines Petits cours d'eau intermitants à fonctionalité étendue Tissu urbain Points de fragilité des corridors zones humides Petits cours d'eau intermitants à fonctionalité réduite Carrières, ISD et terrains nus Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Continuum de la sous-trame bleue Zones de concentration de mares Zones humides alluviales recoupées par des infrastructures de transport Corridors de la sous-trame boisée Points de fragilité des corridors boisés Zones de mosaïques agricoles Corridors à fonctionnalité étendue Routes accidentogènes Corridors à fonctionnalité réduite Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 ha Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire Corridors de la sous-trame herbacée Lisières agricoles des boisements Passages difficiles dûs au mitage par l'urbanisation et les clôtures Corridors à fonctionnalité étendue de plus de 100 ha Passages prolongés en milieu défavorable (cultures) Corridors à fonctionnalité réduite Infrastructures de transport Points de fragilité des corridors calcaires Corridors des milieux calcaires Infrastructures majeures à fonctionnalité réduite Coupures boisées Infrastructures importantes Coupures agricoles Infrastructures de 2e ordre



Corridors des milieux calcaires

CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE Limites départementales Obstacles de la sous-trame bleue à traiter prioritairement Occupation du sol Principaux ouvrages sur les cours d'eau naviguables Boisements restant à réhabiliter Formations herbacées Obstacles à l'écoulement sur les principaux cours d'eau à supprimer ou à réaménager Cultures Continuités des corridors zones humides Mares et mouillères à consolider prioritairement Plans d'eau Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Tissu urbain Zones humides alluviales recoupées par des infrastructures de transport Carrières, ISD et terrains nus Obstacles et points de fragilité des corridors boisés Cours d'eau à traiter prioritairement Petits cours d'eau permanents Principaux obstacles à réaménager ou restaurer Petits cours d'eau intermitants Coupures des réservoirs de biodiversité Infrastructures de transport par les infrastructures majeures ou importantes, pour lesquelles des actions de restauration Infrastructures majeures sont à engager Infrastructures importantes Continuités des corridors boisés à consolider prioritairement Infrastructures de 2e ordre Eléments à préserver Zones à dominante humide de l'AESN Zones de concentration de mares Principales zones de mosaïques agricoles Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situées sur les principaux corridors boisés Principaux corridors à préserver Corridors alluviaux Corridors de la sous-trame boisée Corridors de la sous-trame herbacée Principaux corridors à restaurer Corridors alluviaux Corridors de la sous-trame boisée



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE





Des remarques sur les partis-pris retenus en matière de représentation ?





Que pensez-vous du contenu du plan d'actions proposé ?





Organisation générale du plan d'actions

Les chapitres

Ce qu'on traite aujourd'hui

Les éléments transversaux

- information et animation
- documents d'urbanisme et de planification
- indicateurs d'état de la TVB et de suivi des actions
- éléments de méthode transversaux

Les éléments thématiques

- milieu urbain et périurbain
- infrastructures linéaires
- milieu agricole
- milieu forestier
- milieux aquatiques et zones humides

Organisation générale du plan d'actions

La <u>carte des secteurs d'interventions</u> <u>prioritaires</u> permettra de préciser certaines mesures.

Dans chaque chapitre:

Des orientations stratégiques (= les caps à suivre)



... déclinées en mesures (= des objectifs opérationnels)



Des documents de référence :

les guides / centres de ressources / plateformes d'échanges existants et de qualité, qui constituent des repères fiables auxquels les acteurs franciliens peuvent se reporter

Des acteurs et structures ressources :

les principaux acteurs et structures mobilisables, dont les compétences sont reconnues de façon partagée

De nouveaux outils créés spécifiquement pour le SRCE francilien :

les nouveaux outils créés pour compléter l'outillage existant en lle-de-France



Le contenu du plan d'actions Mode d'emploi des débats

- 1. Présentation des propositions
- 2. Recueil des critiques : déficit de pertinence, d'actualisation, retours d'expérience négatifs...
- 3. Recueil des compléments : sources, acteurs ou pistes d'actions supplémentaires









Orientations stratégiques:

- -Remettre les espèces au cœur de l'action en faveur des cours d'eau, des zones humides et de tous les milieux associés
- -Reconquérir les têtes de bassin
- -Restaurer les berges des grands axes
- -Rétablir la connectivité entre milieux terrestres et aquatiques : milieux annexes, annexes hydrauliques, espaces de transition, zones humides, zones inondables

Mesures:

- →Effacer les obstacles à l'écoulement (seuils, barrages...) quand cela est possible. Lorsqu'un intérêt patrimonial ou d'usage reste fort, l'ouverture temporaire ou permanente des ouvrages peut constituer une solution alternative à l'effacement. Cette seule mesure (levée des vannes, abaissement des clapets), ne serait-ce qu'une partie de l'année, peut contribuer déjà à rétablir des fonctionnalités migratoires importantes, sous réserve que le radier même de l'ouvrage le permette.
- ⇒Ajouter des dispositifs de franchissement quand aucune autre mesure n'est possible, pour faciliter la migration des poissons en montaison et dévalaison
- → Réhabiliter à chaque fois que c'est possible les berges des cours d'eau navigables en remplaçant les enrochements, palplanches, murets, talus « durcis », etc. par des dispositifs faisant appel aux techniques de génie végétal et reméandrage

- ⇒ S'assurer du maintien ou de la restauration de la continuité sur l'une des deux berges au minimum lors de reconstructions ou restructurations urbaines et dans le cas de la préservation d'une zone non bâtie à identifier le long des cours d'eau
- → Rouvrir les rivières (identification des tronçons couverts et du tracé historique des cours d'eau)
- → Reconstituer les têtes de bassin
- ➡ Installer des barrières limitant les risques d'écrasement des amphibiens, couplées à l'implantation d'ouvrages de franchissement (batracoducs...) dans les secteurs riches en mares et en amphibiens traversés par des routes
- → Préserver les zones de concentration de mares et mouillères.
- **→** Améliorer la connaissance sur les ouvrages prioritaires (ROE)

→ Information et animation

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE			
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNÉE	PUBLIC VISÉ	
Retours d'expérience sur le portail des zones humides ONEMA	Nationale	Spécialiste Grand public	

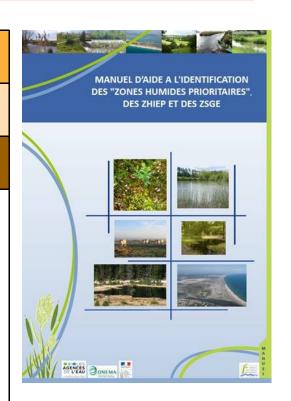


LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE		
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNÉE	PUBLIC VISÉ
<u>Catégorie</u> : guides techniques généraux		
Cahiers techniques du Pôle Relais du Forum des Marais Atlantiques	Nationale	Spécialistes





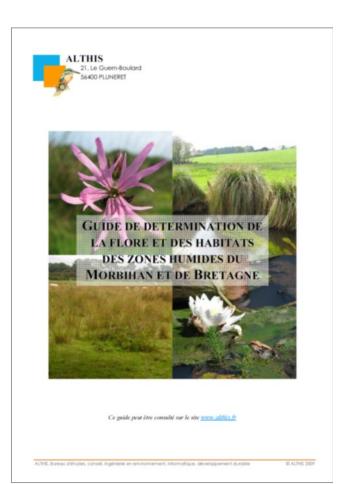
LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE			
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNÉE	PUBLIC VISÉ	
<u>Catégorie</u> : guides techniques généraux			
Manuel d'aide à I'identification des "zones humides prioritaires", ZHIEP et ZSGE Forum des Marais Atlantiques	Nationale	Spécialistes	



LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE			
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE	PUBLIC VISÉ	
Catégorie : guides techniques généraux			
Travaux en zones humides : Vade-mecum des bonnes pratiques Pôle-relais tourbières - FCEN	Nationale	Spécialiste	



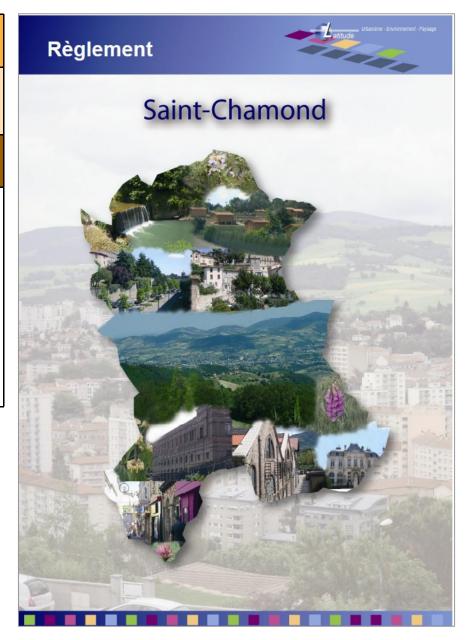
LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE			
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNÉE	PUBLIC VISÉ	
Catégorie : guides techniques généraux			
Guide de détermination de la flore et des habitats des zones humides du Morbihan et de Bretagne ALTHIS, 2009	Locale	Spécialiste	



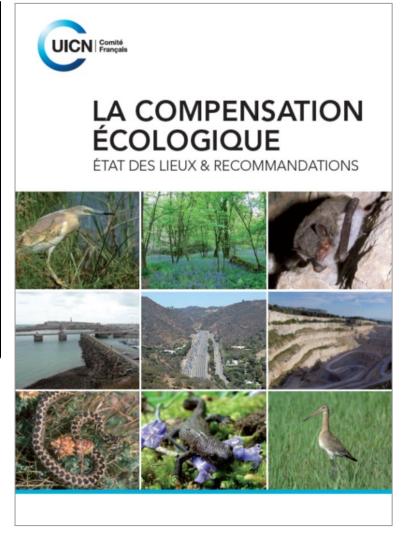
LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE			
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNÉ F	PUBLIC VISÉ	
Catégorie : planification			
Guide de prise en compte du SDAGE Seine-Normandie dans les documents d'urbanisme 2010-2015 DRIEE IF et DRIEA IF	Locale	Spécialistes	



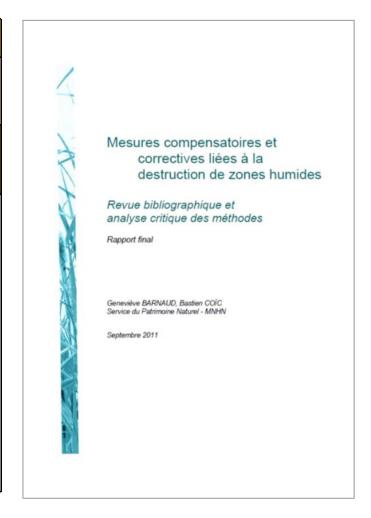
LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE		
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERN ÉF	PUBLIC VISÉ
<u>Catégorie</u> : planifica	ition	
Règlement du PLU de Saint-Chamond (une illustration de l'application du L123-1-5-7 du code de l'urbanisme)	Locale	Spécialistes



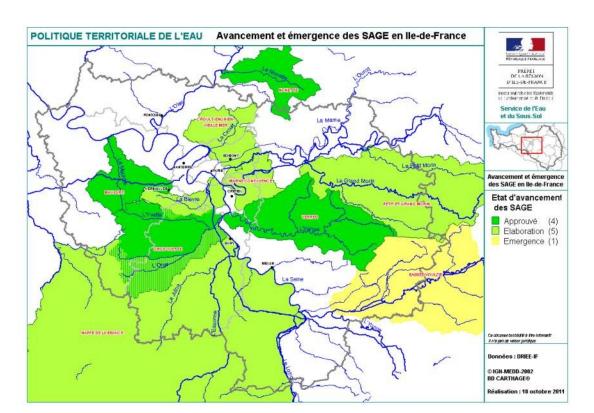
LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE		
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNÉ F	PUBLIC VISÉ
Catégorie : compensation écologique		
La compensation écologique. Etat des lieux et recommandations UICN, septembre 2011	Nationale	Spécialistes



LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE		
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNÉE	PUBLIC VISÉ
<u>Catégorie</u> : compensation écologique		
Mesures compensatoires et correctives liées à la destruction de zones humides. Revue bibliographique et analyse critique des méthodes. Rapport final MNHN, septembre 2011	Nationale	Spécialistes



LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE		
NOM DU DOCUMENT ECHELLE CONCERNÉE PUBLIC VISÉ		
Catégorie : indicateurs / gouvernance - suivi de la mobilisation des maîtrises d'ouvrage		
Carte des SAGE	Régionale et locale	Spécialiste



LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE		
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNÉE	PUBLIC VISÉ
<u>Catégorie</u> : indicateurs / gouvernance	- suivi de la mobilisation	des maîtrises d'ouvrage
Carte des syndicats avec une compétence « rivière »	Régionale et locale	Spécialistes
Carte des contrats de bassin → projet de carte dans la vo du PTAP de l'AESN qui doit être présenté en COMITER le 26 juin prochain	Régionale et locale	Spécialistes

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

NOM DU DOCUMENT

ECHELLE CONCERNÉE

PUBLIC VISÉ

<u>Catégorie</u>: éléments de langage sur les droits et devoirs des riverains

« Guide du riverain de la Mauldre » Fiches actions
Comité du bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents

Locale Spécialiste

Guide du riverain de la Mauldre et de ses affluents : fiche action n°1

Entretenir le cours d'eau



La réglementation vous impose d'entretenir le cours d'eau dont vous êtes le riverain (voir fiche information n°2). Pour cela, **une bonne gestion se doit d'être** équilibrée.

Comment entretenir les berges ?

Lorsque cela ne crée pas de danger pour les biens ou les personnes, il est souhaitable de laisser la rivière divaguer : creusant certaines berges (phénomène d'érosion) ou, à l'inverse, laissant les sédiments se déposer sur d'autres (phénomène d'atterissement). En lui imposant un cours rectiligne, la rivière va avoir tendance à creuser son lit en profondeur.

Si la berge menace de s'effondrer en créant un danger réel, il faut la consolider.

Dans ce cas, faites appel à un spécialiste qui saura vous conseiller sur

l'aménagement le plus durable: la réalisation de murs en pierre ou la

pose de plaques métalliques peuvent sembler plus sûrs mais ne
survivront pas à la force dynamique de la rivière très longtemps.

La gestion des berges passe surtout par la gestion de la végétation (voir fiche action n°2). La finalité doit être d'obtenir une végétation équilibrée et diversifiée (nombreuses essences, plusieurs générations représentées, pas trop de lumière ni trop d'ombre...).

Le conseil pratique

Nul besoin d'investissement lourd pou lutter contre l'érosion des berges !

Si la mise en œuvre de techniques lourdes n'est pas indispensable, pensez à planter des arbres. Leurs racines permettront de stabiliser les berges tout en diversifiant la richesse écologique de la rivière.

Evitez les résineux ou les peupliers, souvent présents le long des cours d'eau pour souligner le paysage, mais dont l'enracinement trop superficiel est une menace pour les berges.

Préférez des espèces aimant les sols humides, tels que le saule, l'aulne ou le frêne. Le saule est particulièrement économique puisque ces branches peuvent être repiquées ou bouturées facilement.

Seuls investissements : de l'eau et de la lumière !

Comment entretenir le lit mineur?

Bien qu'obligatoire, le curage doit être <u>exceptionnel et limité</u>. N'intervenez qu'en cas d'extrême nécessité (risque accru en cas d'inondation, écoulement perturbé...).

Ne déposez pas les produits de curage au <u>bord du cours d'eau</u> car ils pourraient empêcher le débordement en cas de fortes pluies. Or, les zones naturellement inondables doivent être préservées pour éviter des inondations en aval. Plus les débordements seront empêchés en amont, plus les inondations seront importantes en aval, où les activités liées à la rivière sont les plus nombreuses. Donc, prudence...

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

NOM DU **DOCUMENT**

ECHELLE CONCERNÉ

PUBLIC VISÉ

Catégorie : éléments de langage sur les droits et devoirs des riverains

Fiche sur les droits	Locale	Spécialiste
et devoirs des		
riverains		
SAGE de l'Huisne		



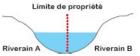
droits & devoirs des riverains



Fondements culturels et juridiques de la gestion des cours d'eau

Identifiée par la loi sur l'eau de 1992 comme patrimoine commun de la Nation, l'eau n'appartient à personne et son usage est commun à tous. Les propriétaires (privés ou publics) du lit du cours d'eau en ont seulement un droit d'usage préférentiel qui est réglementé.

La loi du 8 avril 1898 a attribué la propriété du lit aux propriétaires riverains. Il s'agit d'une propriété pleine et entière. L'exercice de la propriété en bord de cours d'eau est donc une conciliation permanente entre le droit de propriété privée (rattaché au sol) et le respect de l'eau.



Répartition de la propriété en cas de pluralité des riverains (art. 98 du Code Rural)

L'ensemble des cours d'eau du bassin versant de l'Huisne sont non-domaniaux. Les berges et le lit appartiennent donc aux propriétaires privés, tout comme les berges et les terrains riverains.



Documents régissant la gestion et l'entretien des cours d'eau

Alors que les droits des riverains résultent des applications du Code Civil, les devoirs ont été tout d'abord définis dans le Code Rural et régis par des anciens règlements ou des usages locaux. Plus récemment sont venues s'imposer les dispositions de la loi sur l'eau, du Code de l'environnement et de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Afin d'aider à faire face à cette gestion complexe des outils de planification (SDAGE, SAGE) et de programmation (CRE) ont été mis en place.



Aux objectifs initiaux de gestion hydraulique viennent s'ajouter des objectifs de préservation des milieux aquatiques. La prévalence de ces derniers conduit à modifier radicalement nos habitudes d'intervention. Les opérations de curage ne figurent plus dans la liste des opérations d'entretien (cf. article 7 du décret n°2007-160 du 14/12/2007)



LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

NOM DU DOCUMENT

ECHELLE CONCERNÉE

PUBLIC VISÉ

Catégorie: guides techniques éléments langage sur les droits et devoirs des riverains

La boîte à outils : droits et devoirs des riverains Contrat de rivière "Arly - Doron - Chaise"-

Locale Spécialiste



Contrat

de Rivière

La Boite à Outils: Droits & Devoirs des riverains

Les droits du propriétaire riverain

Droit à l'usage de l'eau

pose d'un droit d'usage limité à des fins domestiques, agricoles (arrosage, abreuvement), à condition de respecter un débit minimum pour



cours d'eau jusqu'à la moitié du lit

re riverain peut disposer des matériaux dé- Avec l'accord du propriétaire, cette obligation posés dans la partie du lit lui appartenant peut être prise en charge par une AAPPMA* ou ases, sables, pierres), dans les limites impo- par la Fédération départementale de pêche et sées par la loi, les règlements et autorisations de protection des milieux aquatiques qui, en

d'eau et d'extractions parce

Droit de pêche che sur sa propriété. S'il souhaite exercer ce droit, il doit être membre d'une AAPPMA* et doit s'acquitter de la taxe piscicole (taxe permettant la protection et l'entretien des cours d'eau). (Code de l'environnement. Art L435-4).

contrenartie everce gratuitement le droit de pêche pendant la durée de la prise en charge de cette obligation (Code de l'environnement, Art

AAPPMA*: association garée pour la protection et la préservation des milieux aquatiques

La nomenclature sur l'eau fixe pour toutes installations, ouvrages, travaux et activités, les régimes d'autorisations ou de déclarations auxquels ils sont soumis. Cette classification dépend des impacts sur les ressources en eau et sur les milieux aquatiques (Code de l'environnement, Art L214-2 et décret

LES ACTEURS ET STRUCTURES RESSOURCES	
NOM	PRESTATION MOBILISABLE
Pôle-relais mares, zones humides intérieures et vallées alluviales	Capacité à développer des partenariats
Association Espace	
Bureau d'étude Zoom	Restauration de berges
AFIE (Association Française des Ingénieurs Ecologues)	

LES NOUVEAUX OUTILS

Une plate-forme d'échange rassemblant l'ensemble des guides disponibles et diffusant les bonnes pratiques à l'attention des syndicats de rivière et autres organismes de gestion des cours d'eau...

Les contrat de bassin / volet TVB.

Les MAE régionale biodiversité et trame bleue











Mesures

- **→Organiser des sessions de formation sur des thèmes précis à destination de certains publics** (collectivités locales, aménageurs, agriculteurs, forestiers, commissaires enquêteurs, bureaux d'études...)
- →Organiser une exposition itinérante et élaborer des outils pédagogiques (plaquettes) pour les communes et le grand public en privilégiant les exemples concrets, la prise en compte des services écologiques de la nature, la biodiversité ordinaire...
- →Monter un partenariat avec la Caisse des dépôts et consignation pour une étude sur les financements des actions en faveur de la TVB
- **→Lancer des appels à projets et financer des actions** en faveur des enjeux prioritaires de la TVB francilienne
- ⇒Elaborer des « chartes régionales de la TVB » ou tout autre document contractuel avec des collectivités locales, les entreprises et services en charge des grands réseaux d'infrastructure avec un engagement de mise en œuvre d'une politique générale et de séries d'actions précises en faveur de la TVB
- ⇒Engager des programmes d'inventaires sur les espèces du SRCE pour lesquelles des lacunes de connaissance ont été notées, en particulier des chauves-souris et divers groupes d'insectes

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

NOM DU	ECHELLE	PUBLIC
DOCUMENT	CONCERNÉE	VISÉ
Note rapide n°438 « Les continuités écologiques » IAU îdF, novembre 2007	Régionale	Grand public



NOVEMBRE 2007

Les continuités écologiques



Les recherches récentes ont montré l'importance, pour les populations animales ou végétales, d'échanger des gènes entre elles et de pouvoir quitter ou conquérir de nouveaux territoires, au gré des évolutions de leurs habitats. L'ensemble formé par ces écosystèmes et leurs connexions forme un schéma fonctionnel de la biodiversité : un réseau écologique dont les trames s'étalent à diverses échelles, du niveau européen à local.

Des connexions pour sauvegarder la biodiversité

Certains milioux abritent une biodiversité importante. Il s'agit, en général, de milieux où la marque de l'Homme semble la moins importante : forêts, zones humides, etc. La majeune partie de ces espaces a été répertoriée en ZNIEFF (none naturelle d'intérét écologique, funitique et floristique). Ils constituent des réservoirs de biodiversité. Certains sont classés en réserves. Toutefois, quelles que soient l'attercion

Toutefois, quelles que soient l'artention et la protection apportées à ces milieux, s'ils restent isolés, la biodiversité qui leur est inféodée ira en s'amenuisant. Un accident climatique, le braconnage, une pollution, un incendier. peuvent faire disparaître tout ou partie des espèces ou variétés contenues. Seules des communications entre des espaces analogues peuvent permettre les échanges, le retour d'individus ou de noyaux de populations dans les espaces désertés, mais aussi favoriser la colonisation de nouveaux esposes acucuellanes.

Une politique cohérente de sauvegarde de la biodiversité nécessite donc de jouer sur deux tableaux :

· La sauvegarde des espaces remarqua bles, réservoirs de biodiversité, qui abritent des espèces sensibles ou vulnérables à protéger (zones-sources) ou dont les qualités de milieu sont telles qu'ils seraient susceptibles de les accueillir (zones-puits). Autour de ces espaces, une zone-tampon doit souvent être instaurée pour préserver les conditions de vie du noyau central. Une mare protégée, mais dont le bassin-versant apporterait des toxiques, ne pourrait maintenir ses populations. Ces espaces sont connus par les inventaires de type ZNIEFF ou repérés dans la base de données ECOMOS⁽¹⁾ (en Île-de-France).

 Les connexions écologiques entre ces espaces, qui s'insèrent dans la trame générale de la nature dite «ordinaire» et s'appuient sur des éléments «paysagersnécessaires à la diffusion d'individus des espèces vulnérables ou en dédin (haies, bosquets, mares, bandes en herbe, etc.).

L'ensemble constitue un réseau fonctionnel de la biodiventié (ou des espaces naturels). On comprend qu'un tel réseus ne peut s'arrêter aux frontières régionales ou nationales. C'est ainsi que le Conseil de l'Europe a préconisé, en 1995. la réalisation d'un réseau écologique paneuropéen.

Les connexions peuvent différer, selon les besoins des espèces. Elles peuvent

- continues et linéaires (les corridors au sens strict), comme dans le cas des cours d'eau (poissons),
- discontinues (séries de bosquets, de mares ou d'îlors), pour des espèces susceptibles de voler ou de traverser des espaces inhospitaliers mais non rédihibitoires, tels que des courtes surfaces minéralisées pour des petits mammifères ou des reptiles,
- prenant la forme d'une trame générale, comme dans le cas du Cerf, susceptible de traverser une trame agricole pour passer d'un bois à un autre.

Principes de fonctionnement des connexions (exemple type d'un batracien)



cistance maximale de mobilé
connecion biologique possible
connecion biologique impossible
mare

(1) Base de dorories carmyraphispes dita illant la nature des milieux naturels en lle-de-France. Cette base de dorories sinsigne et amplete le MOS (mode d'occupation du sol). Ces deux bases de dorories giuréférencies unts produit no par l'Itanté.



INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

15, rue Falguière 75740 Paris Cedex 15 - tél. : 01 53 85 77 4

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE		
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNÉE	PUBLIC VISÉ
Trames vertes trames bleues, les continuités de la vie Acte du colloque, Natureparif, 2009	Régionale	Grand public

ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL

Trame verte, trame bleue Les continuités de la vie

28 et 29 avril 2009

Muséum National d'Histoire Naturelle - 57 rue Cuvier, Paris V

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE		
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNÉE	PUBLIC VISÉ
Trame verte trame bleue : fichier de bonnes expériences Natureparif	Régionale	Spécialiste Grand public

LES ACTEURS ET STRUCTURES RESSOURCES	
NOM	PRESTATION MOBILISABLE
Centre de ressources de la TVB	Documents sur toutes les régions françaises Recueil d'expériences, d'évaluation…



LES ACTEURS ET STRUCTURES RESSOURCES	
NOM	PRESTATION MOBILISABLE
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME ÎLE-DE-FRANCE	Bases de données (ECOMOS, ECOLINE, BERGES) sur demande Cartographie et fiches interactives Formations Prestations d'études : diagnostics et projets de territoires, planification, évaluations environnementales,

LES ACTEURS ET STRUCTURES RESSOURCES		
NOM	PRESTATION MOBILISABLE	
nature parif Agence régionale pour la nature et la biodiversité en IIe-de-France	Fourniture d'accès à des bases de données et de documents, par exemple : -Réaliser un diagnostic écologique urbain (méthodologie pour accompagner les collectivités) -Comment rédiger un cahier des charges pour effectuer un diagnostic écologique -Entreprises et biodiversité : l'ex. de GRTgaz	

LES NOUVEAUX OUTILS

Mise à disposition des données de « connaissance régionale » du SRCE llede-France

Mise à disposition de la liste des espèces TVB et mode d'emploi

Guide de promotion des outils financiers mobilisables pour la préservation et la restauration des continuités écologiques

Promotion des retours d'expériences et bonnes pratiques



→ Indicateurs d'état de la TVB et de suivi des actions





→Indicateurs d'état de la TVB et de suivi des actions

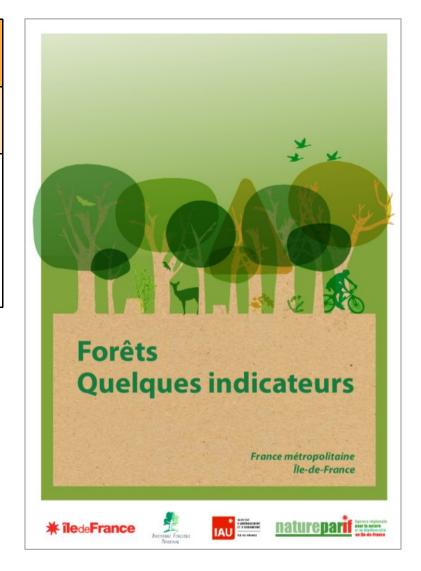
Mesure

⇒Suivre et évaluer l'évolution de la trame verte et bleue francilienne et l'impact des actions mises en œuvre en sa faveur (pertinence, efficacité, efficience)

A ne pas confondre avec l'évaluation du SRCE, prévue dans 6 ans, via un dispositif dédié

→Indicateurs d'état de la TVB et de suivi des actions

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE			
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNÉE	PUBLIC VISÉ	
Forêt : Quelques indicateurs Natureparif	Régionale	Spécialiste Grand public	









LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

NOM DU DOCUMENT ECHELLE CONCERNÉE

PUBLIC VISÉ

<u>Catégorie</u>: Paysage et mode d'occupation des sols

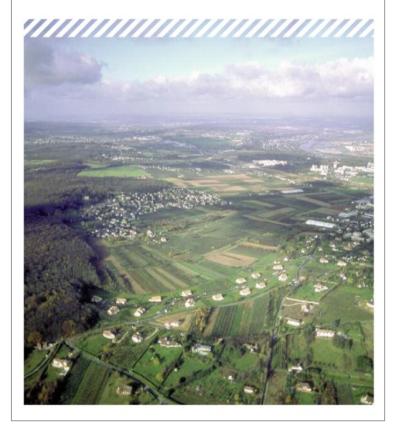
Unités paysagères de la région d'Îlede-France IAU îdF, juin 2010 Régionale

Spécialiste Grand public Juin 2010

Unités paysagères de la région d'Île-de-France



Méthodologie, notice d'utilisation de la base de données et atlas





ECOMOS 2000

Éléments de méthodes transversaux

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE **ECHELLE PUBLIC VISÉ** NOM DU DOCUMENT CONCERNÉE Catégorie : Paysage et mode d'occupation des sols Régionale Note rapide n °388 Grand public «ECOMOS 2000 ou la cartographie détaillée des milieux naturels en Île-de-France» IAU îdF, juin 2005 Base de données Régionale Spécialiste



ECOMOS 2000 ou la cartographie détaillée des milieux naturels en Île-de-France

Après de nombreuses année de travaux, ECOMOS voit le jour début 2004. Cette nouvelle couche d'information permet une cartographie des milieux naturels équivalente à celle du mode d'occupation des sols pour les espaces urbanisés. Avec une nomenclature en niveaux emboîtés, complémentaires de CORINE land cover, ECOMOS enrichit considérablement l'information qualitative sur le patrimoine naturel



de longue haleine

La base de données ECOMOS voit le jour début 2004, après trois ans de travaux, mais surtout après de nomcartographie des milieux naturels en Île-de-France Au début des années 1990, l'IAURIF réalise la cartographie des écozones par l'application programme européen CORINE land cover (programme de connaissance de l'occupation des sols à l'échelle européenne). La méthode est améliorée en 1996 et appliquée sur la zone test de la Bassée en Seine-et-Marne, zone humide d'intérêt national. Cette expérience avant montré la possibilité de réaliser sur les milieux naturels une cartographie de définition typologique et géographique comparable à celle du MOS (mode d'occupation des sols), l'entreprise est étendue à l'ensemble de l'Île-de-France.

Le procédé consiste à réinterprétez, sur fond d'image satellitale, l'espace ouvert par les postes «naturels» du MOS, de façon à créer une couche

ble géométriquement avec ce dernie ECOMOS réalise ainsi, sur l'Île-de France, une synthèse de l'approche européenne d'analyse des milieux naturels et de l'approche régionale de suivi de l'occupation du sol et de

Le 27 juin 1985, le Conseil de l seems 2 of 44 ms releases 3. Des 1996, l'occupation du sol d



INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE



LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

NOM DU DOCUMENT

ECHELLE CONCERNÉ

PUBLIC VISÉ

Catégorie : Analyse fonctionnelle des espaces naturels

Note rapide n°499 « L'analyse fonctionnelle des espaces ouverts : un outil pour les territoires », IAU îdF, **Avril 2010**

Régionale et Grand public locale



L'analyse fonctionnelle des espaces ouverts: un outil pour les territoires



essentiels à l'équilibre de la métropole. Ils subissent néanmoins des pressions qui nuisent à leur bon fonctionnement. Pour préserver leur potentiel, un nouvel outil d'aide à la décision vient d'être élaboré : l'analyse fonctionnelle.

ces ouverts s'inscrit préserver iet de schéma directeur de la 75% du territoire francilien. Ils assu-Cet outil propose, aux élus des monieux de la métropole : porter une attention particulière projet de territoire concerté et

a méthode d'analyse Les espaces ouverts : fonctionnelle des espa- un potentiel essentiel à

dans la lignée du pro- Les espaces ouverts représentent région d'Île-de-France (Sdrif) et rent des fonctions structurantes du Grenelle de l'environnement. propices au développement har-

collectivités territoriales et aux . Des fonctions économiques acteurs de l'aménagement, de confortant l'attractivité du territoire : les terres agricoles, mas-

- assurent la vitalité et la pérennité du territoire : le sol et les végétaux des espaces ouverts permettent l'épumtion de l'eau et de l'air. le stockage du carbone, la régulation de la température locale, la préservation de la biodiversité
- · Des fonctions sociales garantes de la qualité du vivre ensemble : la présence d'un bois. d'une sone humide de champs structure le paysage et offre des zones de loisir, en lien avec la

aux espaces agricoles, forestiers sifs forestiers et autres milieux. Les espaces ouverts sont des et naturels afin d'élaborer un naturels sont sources de espaces dont le sol est « vivant », richesses économiques directes ce qui leur confère une grande (matières premières et emplois) ré versibilité dans leurs usages.

Les notions clés de l'analyse fonctionnelle

Ce sont des espaces non construit s et non imperméabilisés, par opposont dotés d'un sol recouvert et coles, boisés et naturels ainsi que Cette expression permet de regrouper des espaces qui louent des rôles similaires sur un territoire.

Pour fonctionner, les espaces agécoles, boisés et naturels ont besoin d'espace en tant que tel (parcelles agricoles, massifs forestiers) et de liaisons entre ces entités (continui tés biologiques entre deux forêts. Ils fonctionn ent en réseau. Espaces et liakens sont indissociables : cette amature est indispensable à la pérennité des espaces ouvets, c'est le socie de leur fonctionnement.

La multifonctionnalité

Les espaces ouverts remplissent de multiples fonctions (économiques environnementales et sociales) indispensables à l'équilibre et à l'attractivité d'un temtoire. Ils sont d'autant plus aptes à remplir ces foncpérennes, c'est-à-dire vastes, d'un seul terant, viables économique ment et durables écologiquement.

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

NOM DU DOCUMENT

ECHELLE CONCERN ÉE

PUBLIC VISÉ

Catégorie : Analyse fonctionnelle des espaces naturels

Actes des rencontres « Espèces envahissantes: questions d'écologie et de gestion », Natureparif, Juin 2012

Régionale

Spécialiste Grand public





NOUVEAUX OUTILS

Une définition des principes de la déclinaison de la démarche « Eviter, réduire et compenser » en faveur de la trame verte et bleue francilienne

1. Vos critiques?

2. Vos compléments?







Conclusion



D'ILE-DE-FRANCE



La suite des échanges

L'envoi d'un compte-rendu synthétique de nos échanges et la mise à disposition des documents de l'atelier sur l'extranet du SRCE d'Ile-de-France :

http://extranet.srce-idf.fr

Login: accesgeneral

Mot de passe : srceidf

La possibilité de faire part de vos propositions complémentaires, d'ici 10 jours, aux adresses suivantes :

caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr helene.colas@iledefrance.fr









lle-de-France



Merci pour votre attention



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

